



## **Association « Amis de Wissant pour la protection de notre site »**

3, rue Chopin  
62179 Wissant

<http://www.amisdewissant.com>

À : Commune de Wissant,  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

**Objet : Gestion du trait de cote de la dune d'Aval.  
Réunion du 12 décembre 2013 à la DDTM.**

Monsieur le Maire de la commune de Wissant,  
Monsieur le Directeur adjoint, Délégué à la mer et au littoral.

Nous vous remercions pour votre invitation à la réunion en référence.

Nous vous proposons de trouver ci-dessous un résumé de ce que nous avons entendu, et des commentaires que nous vous proposons.

<b>Ce que l'on a entendu</b>	<b>Notre commentaire</b>
L'objet de la réunion est limité à l'érosion de la dune d'Aval.	Les sujets «dune d'Aval», «digue», « dune d'Amont » « PPRNL », sont tous des conséquences de l'érosion de l'estran. Ils ont des interdépendances les uns sur les autres, et devraient donc être traités simultanément, comme le stipule le rapport COUSIN, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les problèmes d'érosion et d'abaissement de l'estran ne peuvent être appréhendés qu'à l'échelle de la baie. Ce qui se passe devant la dune d'Aval est étroitement lié à ce qui se passe devant la dune d'Amont (de nouveau affectée par l'érosion), devant la digue de Wissant et devant le marais de Tardinghen. Ne traiter qu'un endroit est une aberration (non seulement au plan scientifique mais aussi au plan économique)
La commune accepte d'être maîtresse d'ouvrage des travaux d'urgence qui seraient nécessaires pour protéger la dune d'Aval	
Le Conservatoire du Littoral ne s'oppose pas à la mise en place d'un dispositif de protection de la dune.	
Il n'y a pas de risque de submersion pour le quartier situé en arrière de la dune d'Aval	Il y a un risque imminent de rupture de cordon dunaire à l'extrémité du petit parking (recul de 26 mètres en 16 mois et perte de hauteur de la dune, suffisante pour qu'on puisse voir la mer depuis le parking). Cette brèche provoquera, en cas de tempête conjuguée avec une forte marée, une intrusion de la mer et l'attaque par les vagues du mince revêtement du parking. Ce risque de brèche n'avait pas été identifié avant la tempête du 6 décembre. Il n'est pas identifié non plus dans le projet de PPRNL.

La DDTM communique des profils de plage	Le profil 510 ne concerne que l'estran, en avant des blockhaus. Sa longueur aurait utilement pu aller jusqu'au parking des Oyats. Le relevé BPH est plus explicite.
Diapo N° 18 : tendance évolutive sur le Profil P510	Peut-on obtenir les tableaux pour le profil P520 ? Pouvez-vous ajouter sur ces tableaux l'emplacement des pieux brise-lames de 2013 ?
Le profil P520 n'indique pas de valeur de vitesse d'érosion.	Nous souhaitons une étude comparative avec les relevés de BPH qui font état actuellement d'une baisse de l'estran d'environ 2,30 m. à l'endroit où se situait le pied de dune en 2002. La vitesse d'érosion de l'estran est un élément essentiel pour la reconstruction du perré.
Les mesures de la DDTM montrent un rechargement en sable dans la partie de l'avant-dune.	Nous contestons cette affirmation : l'élévation du niveau de sable provient essentiellement de la dune érodée. Des relevés topographiques ponctuels doivent être replacés dans leur contexte (niveau de marée lors du relevé, conditions de mer le jour du relevé et pendant la semaine qui l'a précédé, voir s'il n'y a pas eu de paquets de sable qui ont glissé de la falaise dunaire juste avant...). C'est au pied de l'escalier détruit que l'on mesure le mieux la baisse du niveau de sable.
Diapo N°25 Trait de cote 2000	La photographie ci-dessous démontre qu'en 2001 le trait de cote était à proximité du mur anti-char, soit plus de 20 m vers le Nord-ouest.
Il ne peut y avoir de contournement du perré en conséquence de l'érosion	Extrémité Sud-ouest : cet avis n'est pas partagé par les riverains : la tempête du 6 décembre a détruit un escalier et enlevé du sable en arrière des enrochements. Une brèche dans le cordon dunaire de la dune d'Aval est imminente. A l'extrémité Nord-est, l'accès à la plage a été détruit.
Etude en-cours pour actualisation de l'étude de ré ensablement SOGREAH réalisée en juillet 2006	Une actualisation de l'étude CETMEF / ULCO portant sur l'érosion en Baie de Wissant, publiée en 2004 est nécessaire. Est-elle prévue ? De même il serait utile d'avoir une actualisation de la carte du SHOM pour la Baie. (le Banc à la Ligne évolue fortement).
Le scenario « 2 » prévoit un rechargement de l'estran,	Très bien, mais ce scenario ne peut exister tant qu'un MOA n'est pas identifié. Par ailleurs, un ré ensablement n'a de sens qu'au niveau de la Baie et pas uniquement devant le perré et la Dune d' Aval. Il va renforcer la résistance du nouvel ouvrage de protection du front de mer et permettra en outre de réhabiliter le paysage de la Baie de Wissant et par suite de conserver le statut de "Grand Site National". Sur cette base il est très souhaitable de choisir dès maintenant une maîtrise d'ouvrage au niveau régional et de lui demander d'entreprendre une étude d'avant-projet (conception, influence sur le projet de reconstruction du perré, disponibilité de sable, enveloppe de prix (sable, perré, paysage), calendrier, financement régional, national, européen).
Le scenario « 3 » prévoit une intervention lorsque l'érosion sera à 30m. des habitations.	On parle de la crête ou du pied de dune ? Comment a été fixé ce seuil d'intervention ? Pourquoi pas 50 mètres, distance constatée actuellement ? Pourquoi ne pas protéger immédiatement, quand on sait que le recul de la dune est certain ?

La commune refuse la Maitrise d'ouvrage des travaux de rechargement de l'estran.	On ne lui pas demandé. Le bon niveau de MOA pour ces travaux concernant la Baie dite 'de Wissant » se situe au niveau Régional, comme l'est le PMCO.
On se revoit en février après les prochaines tempêtes du début de l'hiver	Coefficients de marée : 108 début janvier, 114 début février et 115 début mars. Pourquoi pas de mesures préventives contre l'érosion prévisible, mais des mesures curatives qui coûtent toujours plus cher ?

Notre Association se tient à votre disposition pour justifier son point de vue, si nécessaire.

Avec nos remerciements pour votre écoute, et dans l'attente de la prochaine réunion à laquelle nous l'espérons des réponses pourront nous être apportées, recevez Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur-adjoint l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Conseil d'Administration  
Alain TOULEMONDE  
Président.  
20 décembre 2013.



Octobre 2001